

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE L'AISNE
 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
 DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 Séance du 03 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
124	95	107
DATE DE CONVOCATION		28/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois juin à 18h30,
 Le Conseil Communautaire de la CARCT s'est réuni
 au nombre prescrit par la loi, à Etampes-sur-Marne,
 sous la Présidence de Monsieur Sébastien EUGÈNE.

Étaient présents :

Conseillers Communautaires Titulaires : ANDRÉ Francis, ARNEFAUX Alain, BAILLEUL Martial, BANDRY Jean-Pierre, BANDRY Didier, BARBIER Maryvonne, BEAUCHARD Jordane, BELIN Patrick, BERECHÉ Jean-Marie, BERGAULT Jean-Paul, BINIEC Françoise, BOCQUET Jean-Pierre, BOHAIN Jean-Claude, BOKASSIA Felix, BONNEAU Chantal, BOUCANT Stéphanie, BOUTEILLER Mauricette, BOUTELEUX Jean-François, BOYOT Jacques, BREME Éric, BRICOTEAU Gérard, BUREL Régis, CLEREN Stéphanie, CORDIVAL Gilles, CRENET Didier, CRESPEL Alexandre, DALLE Thérèse, DELAMARRE Florence, DIEDIC Nicolas, DOMINGUES Régine, EGLOFF Didier, EUGÈNE Sébastien, FAUVET Christian, FERNANDEZ Didier, FERNANDEZ Françoise, FERRY Sophie, FERRY Xavier, FOULON Didier, FRAEYMAN Fabien, FRAEYMAN Georges, FRÈRE Stéphane, GABRIEL Madeleine, GARCIA Dolorès, GLEIZE Séverine, GUEDRAT Nelly, HAÏ Etienne, HENNION Philippe, HOERTER Michel, HOUEE Ludovic, JACQUESSON Frédéric, JACQUIN Claude, JADZAK Jean-Marie, JOURDAIN Gilles, JUILLET Jean-Etienne, LAHOUDI Bruno, LAMBERT Isabelle, LARCHÉ Marie-Odile, LAZARO Patrice, LEDUC Jean-Luc, LÉVÊQUE Yves, MAGNIER Jean-Luc, MANGIN Éric, MOROY Alain, MOROY Françoise, MOYSE Dominique, NAVARRE Alain, PANTOUX Jean-Luc, PARADOWSKI Clément, PASCARD Dominique, PERARDEL-GUICHARD Christine, PIERRON Catherine, PIETKIEWICZ Stéphane, POIX Patrick, POLIN Jean-Pierre, POUILLART Christelle, POURCINE Jean-Marc, RAHIR Brigitte, REDOUTÉ Nathalie, REZZOUKI Mohamed, RICHARD Catherine, RICHARD Pascal, RIMLINGER Francis, SALOT Didier, SAROUL Daniel, SCLAVON Jean-Marc, STRAGIER Véronique, THOLON Natacha, VAUDÉ Gaëlle, VELLY Sandrine, VÉROT Vincent, VIET Antoine.

Conseillers Communautaires Suppléants : DEFOIS Nathalie, DOBSKI Philippe, GODDAERT Jocelyne, HENDRYCKS Claude.

Conseillers Communautaires ayant donné procuration : BOULONNOIS Jacqueline pouvoir à BONNEAU Chantal, BOZZANI Éric pouvoir à POURCINE Jean-Marc, COUTANT Cathy pouvoir à EUGÈNE Sébastien, DICHY-MALHERME Patricia pouvoir à ARNEFAUX Alain, DUPUIS Alice pouvoir à JACQUESSON Frédéric, DUSEK Charles pouvoir à REZZOUKI Mohamed, GIRARDIN Daniel pouvoir à LAHOUDI Bruno, GOBIET Stéphanie pouvoir à BERGAULT Jean-Paul, HAQUET Jérôme pouvoir à REDOUTÉ Nathalie, LÉBOULANGER Emmanuel pouvoir à POLIN Jean-Pierre, MILANDRI Mélanie pouvoir à PERARDEL-GUICHARD Christine, SIMON Fariel pouvoir à BOUTELEUX Jean-François.

Secrétaire de séance : MOROY Alain.

Objet : Site Patrimonial de Condé-en-Brie / Désignation des membres de la commission locale

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L.630-1 et suivants, R.631-1 et suivants,

Vu la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP)

Vu la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Condé-en-Brie, créée par arrêté préfectoral du 14 avril 1995,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2022DEL019, en date du 21 février 2022, instituant la commission locale du site patrimonial remarquable de Condé-en-Brie,

Considérant que le conseil communautaire, à la demande de la commune de Condé-en-Brie, a décidé la mise à l'étude du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP),

Considérant que l'article D631-3 du code du patrimoine prévoit que l'élaboration d'un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine s'accompagne de la constitution d'une instance consultative, appelée commission locale du Site Patrimonial Remarquable :

- de membres de droit : le président de la commission ; le ou les maires des communes concernées par un site patrimonial remarquable ou son représentant, le cas échéant leurs représentants ; le préfet ou son représentant ; le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ; l'architecte des Bâtiments de France ou son représentant ;

- et un maximum de quinze membres nommés dont un tiers de représentants désignés par le conseil communautaire en son sein, un tiers de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ; et un tiers de personnalités qualifiées.

Considérant que la commission locale du Site Patrimonial Remarquable de Condé-en-Brie a été instituée par délibération du 21 février 2022,

Considérant que suite au renouvellement de l'exécutif communautaire, il est nécessaire de procéder à une nouvelle nomination des représentants désignés au sein du conseil communautaire,

Le rapporteur informe les conseillers de la nécessité de nommer six membres au sein du conseil communautaire pour siéger dans la commission locale du Site Patrimonial Remarquable de Condé-en-Brie (CLSPR), en charge du suivi de l'étude du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP),

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

DÉSIGNE les représentants désignés par le conseil communautaire pour siéger au sein de la CLSPR :

- Sébastien EUGÈNE, titulaire ;
- Bruno LAHOUATI, titulaire ;
- Gilles CORDIVAL, titulaire ;
- Alain MOROY suppléant ;
- Didier FERNANDEZ suppléant ;

PRECISE qu'un siège en qualité de suppléant reste vacant.

RAPPELLE que les autres membres de la CLSPR nommés restent inchangés.

Pour extrait conforme,

*Le secrétaire de séance,
Alain MOROY*



*Le Président,
Sébastien EUGÈNE*



Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 107

Majorité absolue : 54

